



## Divorce et maladie grave

-----  
Par Augustame

Bonjour

Mon mari demande le divorce après abandon du domicile conjugal et tromperie. Alors que je mene un combat face à un ancer depuis plusieurs années.

Je me retrouve seule face à deux problèmes  
Je ne sais pas ce que je dois faire

Quels sont mes droits svp. Que puis-je faire  
Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devez prendre un avocat, il s'occupera de la procédure de divorce, de défendre vos intérêts et surtout de demander au juge des mesures provisoires jusqu'au jugement de divorce (qui peut prendre plusieurs mois).  
Pour le cancer, faites confiance à vos médecins, on vous souhaite tout le courage nécessaire.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Votre état de santé n'est pas un obstacle au divorce.

Tant que vous êtes mariée, vos droits et devoirs restent les mêmes que votre mari soit parti ou non.

La première chose à faire est de voir un avocat, qui est obligatoire pour le divorce.

Si c'est possible il faudra éviter le divorce pour faute, qui est long et épuisant. Votre avocat vous aidera à faire des demandes réalistes qui vous éviteront une procédure inutilement compliquée. L'idéal serait d'arriver à un compromis avec votre mari pour divorcer à l'amiable.

Votre avocat pourra vous représenter pour la plupart des démarches, afin que vous puissiez vous consacrer à vos soins.

-----  
Par Augustame

Merci pour vos réponses et encouragements  
Je ferai de mon mieux  
Cordialement  
Augustame